

PUBLICATION OFFICIELLE. JOURNAL TRIENNAL

Pour 1858 (160^e année)

EN VENTE CHEZ A. GUYOT ET SCRIBE, Rue Neuve-des-Mathurins, 18.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE JURISPRUDENCE. COSSE ET MARCHAL, LIBRAIRES DE LA COUR DE CASSATION, Place Dauphine, 27. - Paris.

TRAITE THÉORIQUE ET PRATIQUE DU NOTARIAT

1^{re} PARTIE. Théorie du Notariat, pour servir aux examens de capacité, contenant, par demandes et par réponses, les matières sur lesquelles les candidats doivent être interrogés, par Edouard Clerc, président de la chambre des notaires de Besançon. - II^e PARTIE. Formulaire général et complet du Notariat, contenant des explications développées de droit et de pratique sur par le même; suivi du Code des Notaires expliqué, par Armand Dalloz, et d'un traité abrégé de la Responsabilité des Notaires, par M. Ch. Vergé, avocat, docteur en droit.

Les deux parties, 3 vol. in-8. 1858. 2^e édition, 92 fr., moyennant l'envoi d'un bon sur la poste. Pris séparément: La Théorie, 1 vol. in-8, 1858, 2^e édition, 8 fr. Le Formulaire, 2 vol. in-8, 1858, 4^e édition, 46 fr., et franco 48 fr.

Le catalogue sera envoyé franco à toutes les personnes qui en feront la demande.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE PERSUS, 47, rue de Seine-Saint-Germain, à côté du passage du Pont-Neuf, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST SERVICES DE PARIS A LONDRES. PRIX DES PLACES (1^{re} Classe... 55 fr. 2^e Classe... 25 fr.)

ARDO-POMPE. Nouv. pompe de jardin à jet continu, lançant l'eau à 10 mèt., simple, solide et commode.

Les Annonces, Réclames Industrielles ou autres, sont reçues au bureau du Journal.

1832 - MÉDAILLES - 1854 D'OR ET D'ARGENT. 1859 1844. CHOCOLAT MENIER

Usine modèle fondée en 1825, à Noisiel-sur-Marne Pour la Fabrication du Chocolat de Santé. Le Chocolat-Menier ne doit sa supériorité qu'à ses propriétés particulières; les soins minutieux apportés dans sa préparation ont assuré à ce Chocolat une renommée légitime et universelle.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 14 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. Consistant en: (9312) Bureaux, fauteuils, toilette, chaises, glaces, pendules, etc. (9314) 8 pièces de vin contenant environ 1,340 litres.

MAISONS

Etude de M. FERRASSE, huissier, rue Saint-Honoré, 408, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du sept juillet mil huit cent cinquante-neuf, enregistré le dix juillet mil huit cent cinquante-neuf, folio 42, recto, case 4^{re}, par Pomme qui a reçu cinq francs cinquante centimes, il appert: qu'une obligation de cent mille francs a été contractée par M. Eugène-Michel FOURNIER, garçon, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 76, et M. Charles-André DOLLÉ, garçon, demeurant à Paris, rue Traversière, 29; que la durée de la société est de quinze ans, qui ont commencé à courir le quatorze juin mil huit cent cinquante-huit; que l'apport social est de deux mille francs, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés.

MAISONS

Etude de M. FERRASSE, huissier, rue Saint-Honoré, 408, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du dix juillet mil huit cent cinquante-neuf, enregistré le dix juillet mil huit cent cinquante-neuf, folio 47, verso, case 8, par Pomme qui a reçu cinq francs cinquante centimes, il appert: qu'une obligation de cent mille francs a été contractée par M. Eugène-Michel FOURNIER, garçon, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 76, et M. Charles-André DOLLÉ, garçon, demeurant à Paris, rue Traversière, 29; que la durée de la société est de quinze ans, qui ont commencé à courir le quatorze juin mil huit cent cinquante-huit; que l'apport social est de deux mille francs, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés.

MAISONS

Etude de M. FERRASSE, huissier, rue Saint-Honoré, 408, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du dix juillet mil huit cent cinquante-neuf, enregistré le dix juillet mil huit cent cinquante-neuf, folio 47, verso, case 8, par Pomme qui a reçu cinq francs cinquante centimes, il appert: qu'une obligation de cent mille francs a été contractée par M. Eugène-Michel FOURNIER, garçon, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 76, et M. Charles-André DOLLÉ, garçon, demeurant à Paris, rue Traversière, 29; que la durée de la société est de quinze ans, qui ont commencé à courir le quatorze juin mil huit cent cinquante-huit; que l'apport social est de deux mille francs, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés.

MAISONS

Etude de M. FERRASSE, huissier, rue Saint-Honoré, 408, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du dix juillet mil huit cent cinquante-neuf, enregistré le dix juillet mil huit cent cinquante-neuf, folio 47, verso, case 8, par Pomme qui a reçu cinq francs cinquante centimes, il appert: qu'une obligation de cent mille francs a été contractée par M. Eugène-Michel FOURNIER, garçon, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 76, et M. Charles-André DOLLÉ, garçon, demeurant à Paris, rue Traversière, 29; que la durée de la société est de quinze ans, qui ont commencé à courir le quatorze juin mil huit cent cinquante-huit; que l'apport social est de deux mille francs, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés.

MAISONS

Etude de M. FERRASSE, huissier, rue Saint-Honoré, 408, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du dix juillet mil huit cent cinquante-neuf, enregistré le dix juillet mil huit cent cinquante-neuf, folio 47, verso, case 8, par Pomme qui a reçu cinq francs cinquante centimes, il appert: qu'une obligation de cent mille francs a été contractée par M. Eugène-Michel FOURNIER, garçon, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 76, et M. Charles-André DOLLÉ, garçon, demeurant à Paris, rue Traversière, 29; que la durée de la société est de quinze ans, qui ont commencé à courir le quatorze juin mil huit cent cinquante-huit; que l'apport social est de deux mille francs, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés.

MAISONS

Etude de M. FERRASSE, huissier, rue Saint-Honoré, 408, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du dix juillet mil huit cent cinquante-neuf, enregistré le dix juillet mil huit cent cinquante-neuf, folio 47, verso, case 8, par Pomme qui a reçu cinq francs cinquante centimes, il appert: qu'une obligation de cent mille francs a été contractée par M. Eugène-Michel FOURNIER, garçon, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 76, et M. Charles-André DOLLÉ, garçon, demeurant à Paris, rue Traversière, 29; que la durée de la société est de quinze ans, qui ont commencé à courir le quatorze juin mil huit cent cinquante-huit; que l'apport social est de deux mille francs, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés.

MAISONS

Etude de M. FERRASSE, huissier, rue Saint-Honoré, 408, à Paris. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du dix juillet mil huit cent cinquante-neuf, enregistré le dix juillet mil huit cent cinquante-neuf, folio 47, verso, case 8, par Pomme qui a reçu cinq francs cinquante centimes, il appert: qu'une obligation de cent mille francs a été contractée par M. Eugène-Michel FOURNIER, garçon, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 76, et M. Charles-André DOLLÉ, garçon, demeurant à Paris, rue Traversière, 29; que la durée de la société est de quinze ans, qui ont commencé à courir le quatorze juin mil huit cent cinquante-huit; que l'apport social est de deux mille francs, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés, pour moitié par les deux associés.